
Les étapes du processus de recrutement et de sélection des bénévoles à l'ASP fondatrice.

1. Après un premier contact avec l'association vous êtes invité-e à **répondre au document « Pour mieux vous connaître »** et à le **renvoyer**.
2. Vous **appellerez**, ensuite, pour prendre un premier rendez-vous avec un bénévole de l'association. Ce premier entretien nous permettra de faire connaissance, de vous présenter l'association, ses objectifs, son fonctionnement, les différents types de bénévolat possibles et de vérifier la compatibilité de nos projets réciproques.
3. Si vous souhaitez **poursuivre votre démarche**, c'est à vous de nous **recontacter** pour prendre un rendez-vous avec un psychologue pour un deuxième entretien qui sera davantage centré sur vos motivations.
4. Si vous décidez de **maintenir votre candidature** vous nous **rappellerez** afin de pouvoir devenir, selon vos choix et notre évaluation sur votre candidature, membre sympathisant, bénévole d'action ou bénévole d'accompagnement.

Voici la marche à suivre pour chacune de ces trois possibilités :

- membre sympathisant

Dans le cas où pour différentes raisons vous ne souhaiteriez pas poursuivre votre démarche de bénévole ou si votre candidature n'était pas retenue dans l'immédiat, il vous sera proposé de contribuer à la diffusion et à la promotion de la culture palliative comme membre sympathisant de l'ASP fondatrice.

Vous pourrez ainsi, après le versement d'une cotisation annuelle de 10 € devenir membre adhérent de l'association et de recevoir régulièrement la revue « Liaisons » ainsi que les informations sur la vie associative auxquelles vous pourrez participer.

- bénévole d'action

Pour ce type de bénévolat, veuillez appeler le 01 53 42 33 34 pour prendre rendez-vous avec Mme Sabine Marniquet afin d'envisager avec elle les actions ou projets dans lesquels vous pourriez vous engager.

- bénévole d'accompagnement

Vous vous inscrirez au groupe d'information, formation et de sélection (IFS)*, qui se déroulera sur trois jours (un vendredi, samedi et dimanche, de 9h à 17h30). Suite à ce groupe vous serez

informé-e de la décision collégiale prise par l'ASP fondatrice concernant votre candidature par courrier.

Si vous confirmez votre souhait de devenir bénévole d'accompagnement nous vous demanderons de signer un « Contrat moral d'engagement initial » et en fonction des besoins des équipes et de vos choix d'affectation, nous vous proposerons de rejoindre une équipe pour un parrainage de trois mois (temps de formation et d'évaluation sur le terrain).

Pour clore ce parcours, il vous faudra participer, après quelques mois d'expérience en équipe, à la **formation initiale pratique (FIP)** afin de reprendre en groupe et sur deux jours vos premières expériences d'accompagnement (vendredi et samedi de 9h à 17h30).

La confirmation de votre engagement à l'ASP fondatrice et dans votre équipe en tant qu'accompagnant bénévole sera validée par la signature de votre « **Contrat moral d'engagement définitif** »

Le Contrat moral d'engagement définitif de bénévole d'accompagnement vous engagera :

- à assurer un accompagnement hebdomadaire de quatre heures pour une durée minimale de un an et à suivre une formation sur l'écoute.
- à participer aux réunions d'équipe qui permettent d'assurer sa cohésion et à un groupe de parole animé par un(e) psychologue de deux heures toutes les trois semaines,
- à participer à un séminaire de formation continue au moins une fois par an.
- à respecter la charte des soins palliatifs et le règlement de l'institution dans laquelle vous intervenez.

La durée et les étapes de ce processus sont essentielles pour que vous puissiez affiner, confirmer votre démarche et trouver la place qui vous conviendra le mieux au sein de l'association.

Cela permet aussi à l'association de **vérifier que votre engagement ne comporte pas de risques pour vous, pour le malade et son entourage, ou pour l'institution dans laquelle vous serez amené à intervenir.**

* Les coûts du processus de sélection IFS et FIP sont liés à l'indemnisation d'intervenants professionnels (psychologues, médecins, infirmiers). Ceux-ci sont pris en charge à 60% par la CNAM, une participation forfaitaire de 60 euros est demandée aux candidats bénévoles, le complément est directement pris en charge par l'association.

Pour les personnes ayant des difficultés à assumer cette participation, il suffit de le signaler dès l'inscription, l'association prendra en charge l'intégralité du complément.